

Procès verbal – réunion du conseil d'école

8 novembre 2022 – maternelle de Cellettes

Sont excusés :

Mme Cathy Calvo, psychologue scolaire
Mmes Duport, Brouillac-Audon, Laurier, représentantes de parents d'élèves suppléantes
Mmes Côme, Egoux et Lillacci, ATSEM

Etaient présents :

Mme Fleurette Barranco, Inspectrice de l'éducation Nationale
M. Joël Rutard, maire de Cellettes
Mme Françoise Le Lay, adjointe aux affaires scolaires
Mme Aurore Henriot, directrice et enseignante classe 1, qui préside le conseil
Mme Cyrielle Julien, enseignante classe 2
Mme Sylvie Poujade, enseignante classe 3
Mme Justine Méry, enseignante (complément de Mme Julien)
M.Flory, Mme Paton, Mme Mandelbli, représentants de parents d'élèves titulaires

La séance débute à 18h. Ordre du jour :

- Résultats des élections de délégués de parents d'élèves et installation du nouveau conseil d'école.
- Evaluation d'école
- Effectifs de répartition
- Règlement intérieur
- Santé (bilans de santé, éducation à la sexualité, protocole sanitaire)
- sécurité (PPMS, alerte incendie...),
- Travaux et équipement école
- Projet d'école et projets de classes définis
- Coopérative scolaire, budget mairie
- Questions diverses (à formuler à l'école pour le 21 octobre au plus tard)

1- rappel des compétences du conseil d'école

Trois réunions par an (chacune de 2 heures) réunissent les délégués de parents d'élèves, les enseignantes et le maire.

L'Inspectrice, le RASED, les DDEN (médiateurs entre l'école, la commune et les parents d'élèves) peuvent aussi y assister.

Rôle du conseil d'école :

Il est le lieu d'échanges privilégiés entre ces trois parties. Le conseil d'école a pour compétences de :

- voter le règlement intérieur,
- adopter le projet d'école,
- de discuter des moyens alloués aux écoles, de la mise à disposition des locaux, de la restauration scolaire et des activités périscolaires.

Le conseil d'école n'a pas d'avis à donner sur les choix pédagogiques de l'enseignant dans la pratique de sa classe.

Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque séance. Il est envoyé à l'Inspecteur de circonscription et au maire. Il est à portée de tous les parents d'élèves : il sera affiché dans l'école et chaque délégué en recevra un. Il sera également consultable sur le site de la mairie.

résultat des élections

Grande mobilisation comme chaque année, tant pour les personnes motivées par le rôle de représentant que pour les électeurs. Les 6 représentants ont été élus avec 69% de votants.

Lors du Conseil d'école n°3 les modalités de vote ont été modifiées pour tendre vers un vote par correspondance. Par la suite il sera peut-être entièrement par voie électronique.

2- évaluation d'école

Mme Barranco prend la parole pour expliquer l'évaluation des écoles de Cellettes qui aura lieu cette année. Il s'agit d'un dispositif national d'évaluation qui court sur 5 ans, il concerne tous les établissements scolaires de la maternelle au lycée. Tous les établissements seront évalués durant ce laps de temps. C'est totalement nouveau dans notre système scolaire.

Pour être évaluées, les écoles sont regroupées, l'évaluation sera sur un groupe d'école ayant des profils proches. Les deux écoles de Cellettes seront évaluées durant le 2^{ème} semestre avec les écoles de Chailles, les Montils et Cour-Cheverny. Afin de sélectionner un critère cohérent, c'est l'indice de position sociale (INSEE) qui a été pris en compte. De ce fait, le public de toutes les écoles correspond à un même type de catégorie socio-professionnel. Le document final (rapport d'évaluation) sera commun à toutes ces écoles.

Madame Barranco explique les modalités de l'évaluation :

- En janvier, une auto-évaluation va débuter, elle durera 6 semaines. Elle est collaborative et part du terrain. La réflexion selon 4 axes (résultats scolaires, climat scolaire, fonctionnement, partenaires de l'école) partira d'un constat pour définir les points forts de l'école, les points à améliorer. Pour croiser les regards, les parents, les élèves à partir du cm1 recevront des questionnaires qui seront remplis de façon anonyme et ensuite étudiés par l'équipe enseignante. Ils pourront ainsi donner leur point de vue sur l'école. Les enseignants également rempliront un questionnaire anonyme. D'autre part, une participation du personnel municipal est également possible, c'est à l'appréciation du maire, qui a donné son accord pour Cellettes.
- Ces informations diagnostiques seront regroupées et envoyées à des observateurs externes, hors département (un inspecteur, un conseiller pédagogique, un chef d'établissement) qui viendront sur deux jours dans l'école, pourront rencontrer les différents acteurs (élèves, parents, enseignants, personnel municipal) dans le but de déterminer ce qui fonctionne et d'aider l'école à aller plus loin sur certaines pistes (ce qui est à travailler). Ces pistes déboucheront sur l'écriture du nouveau projet d'école.

Des réunions sont prévues pour les directeurs afin de détailler leur rôle dans ces évaluations.

Le résultat, qui arrivera vers la mi-mai, sera commun au groupe d'écoles, et devra être présenté au troisième conseil d'école. L'école de Huisseau-sur-Cosson a été école test l'an dernier.

3- vote du règlement intérieur des écoles

Lecture du règlement par la directrice. Points à modifier :

Concernant la communication avec les enseignantes :

Les familles peuvent communiquer avec l'école via les outils numériques mis à leur disposition ; toutefois, les enseignants et enseignantes ne sont pas tenus de répondre en dehors des jours de classe et à des heures tardives.

Concernant l'utilisation des jeux de cour:

Un élément est ajouté sur l'utilisation des jeux de cour hors temps scolaire.

Pour des questions de sécurité en dehors des heures de classe et de responsabilité en cas d'accident, la mairie n'autorise pas les parents à utiliser les jeux de cour en dehors du temps scolaire. Ce ne sont pas des jeux publics.

Avis du conseil d'école : Le nouveau règlement intérieur a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute qu'un mot de la municipalité sera distribué aux familles via le cahier de liaison pour les jeux de cour, mais également pour restreindre les accès à l'école (le portillon ne sera plus utilisé).

4- Point sur les effectifs de rentrée et sur la répartition

Les effectifs sont supérieurs à ceux prévus en juin et évoqués au dernier conseil d'école. Des inscriptions ont eu lieu.

Petite section : 24 élèves.

Moyenne section : 23 élèves.

Grande section : 26 élèves.

La répartition adoptée :

PS – MS : 13 PS et 11 MS.

MS – GS : 12 MS et 12 GS.

PS - GS : 11 PS et 13 GS.

soit un total de 72 élèves avec une moyenne de 24 par classe.

Cette répartition permet de lisser les effectifs des 3 classes, et de proposer une dynamique de classe facilitante pour l'adaptation des plus petits et pour un travail différencié et privilégié avec les plus grands.

Un futur MS va arriver courant janvier en classe 1. Madame Le Lay ajoute que des constructions sont en cours et pourront potentiellement amener de nouveaux élèves.

5- Santé

Bilan de santé : Chaque année, la PMI prend les petites sections ou les moyennes sections en bilan de santé. Il s'agira peut-être des Petites sections cette année, le groupe de 2018 ayant été vu l'an dernier. En grande section, la visite médicale est faite par l'infirmière scolaire, qui viendra dès le début du 2^{ème} trimestre.

Education à la sexualité : *Conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité doit être organisée dès la maternelle, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves.*

En maternelle, l'équipe enseignante met déjà en place un apprentissage quotidien de "respect de soi et des autres", "respect de son corps et de son intimité.", en rappelant aux enfants par exemple à ne pas exposer son corps dans les toilettes, à ne pas toucher le corps des autres, à ne pas forcer un copain à faire un bisou... Cette première sensibilisation permet aux enfants par la suite de mieux comprendre la notion de consentement.

De plus, l'équipe aborde déjà quelques notions d'égalité des sexes (par l'utilisation mixte des jeux, par exemple).

Effectivement, cette prévention est importante au regard de nouvelles problématiques sociétales (par exemple les représentations sexistes dans l'univers numérique) c'est pourquoi de nouvelles directives recommandent de renforcer cette éducation à la sexualité.

Afin de réaliser des séances dans le courant de l'année, Mme Mandelbli suggère l'utilisation de petits livres adaptés à l'âge des enfants.

Protocole sanitaire : Madame Henriot, comme l'an dernier, a élaboré un protocole propre à l'école à partir du protocole sanitaire national ; la rentrée a eu lieu au niveau de vigilance minimum, la désinfection et l'aération sont toujours d'actualité mais les enfants peuvent par exemple être brassés dans la cour, le port du masque pour les adultes n'est pas obligatoire. Il y a eu quelques cas covid chez les enfants et chez les adultes depuis septembre.

6 – sécurité

Mme Henriot effectue chaque année un premier exercice de déclenchement de l'alarme incendie en septembre. Lors de cet exercice nous expliquons aux enfants à quoi sert cette alarme, les enfants écoutent le bruit qu'elle émet, avant de sortir. Cet exercice s'est très bien passé.

Il existe deux autres exercices de mise en sûreté à effectuer dans l'année : les PPMS.

- le PPMS attentat intrusion
- le PPMS risques majeurs.

Il s'agit de plans particuliers de mise en sûreté en cas d'attentat ou de risques majeurs (nuages chimiques...).

Le PPMS attentat-intrusion ne sera pas préfectoral cette année. Si les modalités restent souples, Mme Henriot a envisagé de tenter cette année un scénario d'échappement, pour rejoindre un point extérieur de cachette ; elle a donc bloqué une date pour l'organiser en collaboration avec le garde champêtre. Le PPMS de l'école maternelle inclut aussi la classe de CP, qui fera donc l'exercice avec nous.

Cela étant, Mme Henriot interroge la mairie sur l'installation de l'alarme visuelle qui était envisagée il y a un an. Monsieur le Maire cherche des solutions.

Mme Henriot demande à refaire le point avec la mairie, en aparté, sur les lieux où se cacher en cas de fuite. D'autre part, Mme Henriot a demandé si elle pouvait déclencher l'alarme incendie en septembre pour le bâtiment des cp et n'a pas eu de retour de la mairie. Monsieur le Maire accorde cette possibilité sur un lundi ou un jeudi.

La problématique de la ligne téléphonique des CP reste à résoudre.

Un autre exercice sera programmé plus tard dans l'année pour se confiner cette fois-ci dans le cadre d'un risque majeur (tempête, danger chimique...).

La problématique des stores à l'extérieur pour se camoufler : la mairie confirme le remplacement de certains stores cette année (côté dortoir / classe 1 / salle de motricité : 10 000€) et le reste sera fait ensuite. Lorsqu'ils seront changés, ils seront positionnés à l'intérieur. M. le Maire avait proposé il y a un an de poser des films opaques sur les vitrages. C'est en cours de réflexion notamment pour choisir des filtres qui réduisent également la chaleur en été, d'ailleurs des pistes de réflexion sont aussi en cours côté mairie pour ces problèmes de canicule (casquettes au-dessus des baies vitrées, clim...).

Madame HENRIOT avait effectué par mail une demande pour savoir sur quel budget on peut prévoir le réassort des cartons PPMS, qui doit être régulièrement revu. De plus, Mme Durand n'en a toujours pas en classe de CP. Monsieur le Maire confirme que le réassort est hors « budget pédagogique », la liste de ce qu'il manque doit leur être envoyée, Mme Henriot s'en occupe.

7- Les travaux et équipements dans l'école

L'équipe enseignante remercie la mairie pour l'installation de la boîte à pharmacie centralisée ainsi que les travaux effectués durant l'été.

Quelques demandes datant des derniers mois restent en attente.

- Le wifi pour les ordinateurs → *monsieur le Maire va s'en occuper*
- Déménagement du bureau de direction : *été prochain*
- Petites boîtes à pharmacie vides pour les classes ; *Mme Le Lay informe qu'il n'est pas très réglementaire d'avoir des boîtes à pharmacie dans les classes, mais comme cela est utile pour les PPMS, on peut le prévoir dans le matériel des cartons PPMS. Demande de la mairie d'évaluer la grande de ces boîtes qui ferment à clef.*
- Marquage de cour. Il en était question avant la période COVID mais l'équipe de l'APE et l'équipe municipale ont changé entre temps. L'APE se proposait de réaliser le traçage et la peinture serait fournie par la mairie. Un plan de traçage avec parcours vélo, jeux... avait été élaboré par l'équipe enseignante.
La mairie propose également l'aménagement d'un tracé sur la dalle béton côté pré (par ex marelle, circuit petites voitures...).
- Installation des bacs en béton côté jardin : la mairie répond que c'est prévu au printemps.

Certains petits travaux des vacances n'ont pas encore été effectués mais ont été signalés aux agents qui sont

pour le moment débordés (2 agents présents sur 4) :

- Gouttières
- toilettes
- Poussoir vmc

8- Projet d'école et projets de classe

Il y a deux ans l'équipe a créé un nouveau projet d'école, en se basant sur le projet académique qui développe plusieurs priorités.

Voici les grands axes de travail :

- Assurer l'acquisition des fondamentaux (français, maths)
- Stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves
- Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite.

Le projet d'école a été structuré autour de trois thématiques principales :

- L'éducation à l'environnement
- Le travail autour des livres
- L'importance de la liaison GS CP

9 grands projets ont donc pu en découler, qui sont poursuivis d'année en année. Quelques exemples :

- La lecture d'albums des incorruptibles, pour travailler la compréhension de phrases et de mots (point à travailler dans les évaluations cp)
- Le salon du livre de St Gervais, pour travailler la cohésion autour d'un projet collectif, l'écoute, la concentration
- Le projet jardinage, pour fédérer les enfants de l'école autour d'un projet commun et embellir l'école (créer un climat accueillant)
- Un travail autour de l'environnement (interventions, recyclage, élevages, sorties scolaires à la ferme, etc) pour ouvrir les élèves aux problématiques environnementales, travailler le « vivre ensemble ».
- Projet de découverte des jeux de société (en APC par exemple) afin d'améliorer les compétences mathématiques, travailler la concentration, travailler la cohésion école-famille.

Projets de l'année :

LES LIVRES

- salon du livre de St Gervais (rencontre d'auteur, projet artistique autour des livres)
- Prix littéraire « les incorruptibles » (en liaison avec l'élémentaire)

Ces deux projets sont financés avec l'argent de la coopérative scolaire.

Le salon du livre de St Gervais a lieu en mars donc la venue d'un auteur de littérature jeunesse, cette année Martine Perrin, aura lieu dans l'école le 21 mars. Ses livres seront étudiés cette année.

Le prix littéraire des incorruptibles aboutit sur un vote des enfants en mai, que les enseignantes mènent dans de vraies conditions de vote, avec la classe de CP. (urne, isoloir, etc).

-une découverte de la bibliothèque de Blois aura lieu fin novembre, début décembre (chaque classe ira un lundi ou un mardi). Cet atelier de découverte d'une heure sera totalement gratuit (déplacement avec le car du SIVOS). L'animation proposée par la bibliothécaire de Blois pour le jeune public est très intéressante et riche.

- autour des livres toujours, l'équipe enseignante a émis le souhait de travailler en collaboration avec l'association Lire et Faire Lire (qui fait intervenir des bénévoles retraités dans les écoles). Une bénévole viendra donc tous les vendredis (Nathalie) pour que les enfants bénéficient de moments de « lecture plaisir ».

LA MUSIQUE et la CULTURE

- Travail avec une intervenante musique extérieur, Marion Murail, qui viendra de janvier à mars. Pour cela Mme Henriot a élaboré un projet détaillé et fait une demande de financement particulière auprès de

l'inspection académique avec une part qui serait demandée en subvention mairie. Malheureusement la demande de subvention n'a pas abouti positivement. La commission des moyens complémentaires ADAGE a eu lieu et la décision finale de la DAAC est que notre projet musique ne sera pas subventionné ; ce dernier étant non prioritaire selon les critères de la commission. Madame Henriot étudie la possibilité d'autres demandes de subventions.

- une découverte du patrimoine Cellettois sera possible avec la visite du château de Beauregard en fin d'année, sortie totalement gratuite (avec le car du SIVOS).

L'ENVIRONNEMENT

Pour le moment l'équipe enseignante a décalé à l'année prochaine la collaboration prévue avec l'observatoire Loire, afin de travailler sur le Beuvron. Les enseignantes préfèrent cette année rester autour de leur fil conducteur : la forêt.

Autour de cette thématique elles ont préparé 3 grands projets :

- une sortie au muséum d'histoire naturelle, en décembre, qui permettra aux trois classes d'observer les animaux de la forêt, d'écouter les bruits de la forêt et de réaliser des moulages d'empreintes.

- Pour étudier l'environnement de secteur, Mme Henriot a réservé le car du SIVOS pour se déplacer en forêt à Cellettes, une première sortie a eu lieu le 20 octobre. Les enseignantes ont mené une petite activité de chasse au trésor pour que les enfants trouvent quelques éléments de la nature à ramasser en forêt, ou à prendre en photo.

- Enfin une sortie est prévue en juin à Marolles, à la réserve naturelle. Des ateliers auront lieu en forêt avec les animateurs de la maison de la nature : frappé de feuilles, fabrication de cabanes de lutins, et observation des oiseaux ou des petites bêtes.

AUTRES DATES

-marché de Noël de l'APE (9 décembre)

- Spectacle de Noël (12 décembre)

- Photographe (9 février)

- carnaval en avril avec les CP (journée festive pour les enfants, qui avait été très réussie l'an dernier).

- représentation musicale en avril à l'issue de notre projet musique,

- Fête d'école envisagée (Kermesse APE + Expo). L'an dernier, une très belle fête a été organisée le soir en continuité avec la kermesse de l'APE. Cette année l'école élémentaire se joindra peut-être à la maternelle et à l'APE.

9 – point sur le budget

Budget mairie :

Le budget est alloué à chaque école pour l'année civile.

Chaque classe reçoit : 40 euros / élève et une enveloppe budgétaire globale (2000 euros jusqu'ici). Cela regroupe donc le budget fournitures, papier, livres, pharmacie, timbres.... Le budget « investissement » doit être demandé à part (mobilier etc...).

Madame Henriot fait circuler différents documents pour expliquer aux représentants comment a lieu le découpage du budget et les dépenses qui ont été effectuées sur le budget 2022.

Chaque année, l'équipe enseignante décide de la répartition du budget. Elle doit être soumise au conseil municipal quelques mois avant que l'année civile ne démarre, en se basant sur les effectifs de la rentrée suivante. Cette répartition du budget 2023 a donc été réfléchi en septembre comme chaque année et a été soumise au conseil municipal.

Pour l'an prochain, l'équipe enseignante a demandé en budget exceptionnel une subvention de 500 euros pour le projet musique. Cette somme est validée par la mairie. Monsieur le Maire propose d'augmenter le

budget fonctionnement à 45 euros par élève, car la somme de 40 euros par élève date d'il y a longtemps ; cela permettrait de compenser la perte de la deuxième subvention pour le projet musique. Cette ligne comptable pourra être notifiée en « subvention projet culturel » pour la responsable des finances.

Mme Le Lay propose également en budget investissement un petit réassort de vélos pour la cour. Un modèle est proposé, l'équipe enseignante et la mairie se mettent d'accord pour un renouvellement de 3 vélos et 3 draisienne à hauteur de 750 euros en tout.

Petit point sur la Coopérative scolaire par Mme Henriot :

L'école commence l'année avec **2276€** sur le compte (soit environ 1700 euros de moins que la rentrée précédente).

La cotisation des familles s'élève à **1210€**. L'assurance et la cotisation versées à l'OCCE pour bénéficier de notre coopérative scolaire sont de **180€**. Pour le moment nous avons dépensé **179,16€** pour nous inscrire au Prix des Incorruptibles.

Nous avons réalisé quelques dépenses de classe et de collation (à hauteur de **257 euros**) ainsi qu'une adhésion à un logiciel de classement des livres de bibliothèque (**35 euros**).

Pour les différentes interventions, nous devons régler : **450 euros** pour le salon du livre de saint-gervais, **628 euros** pour la sortie à Marolles, **270 euros** environ pour le musée des jacobins.

Le spectacle de Noël coûte **550 euros**.

Les frais de déplacement de l'intervenante musique se montent à **120 euros**.

Pour nous aider, l'APE nous versera un montant de 5 euros par enfant soit **355 euros**.

Afin de réaliser quelques bénéfices, quelques ventes ont lieu durant l'année.

- Le marché de Noël de l'APE nous avait rapporté l'an dernier **130 euros**
- Un petit objet décoré par les enfants de l'école sera proposé à la vente, par le biais d'« initiatives ». L'an dernier les bénéfices étaient de : **180.80 euros**
- La vente des photos de classe a rapporté l'an dernier : **613,57 euros**
- D'autres activités ponctuelles : vente de gâteaux, jeu du carnaval... nous permettent de récolter des fonds. L'an dernier : **184.87 Euros en avril puis 126.30 en juin**

Les représentants suggèrent d'augmenter les participations des familles en début d'année en proposant un montant de 20 euros au lieu de 17 euros.

9- questions des DPE

Pour la mairie :

- *Serait-il possible d'avoir des fruits et légumes de saison ? Et privilégier le local ?* → **Monsieur le maire répond** que le marché avec Restoval est de 20% de bio et 50 % de local. Une volonté de la mairie est d'augmenter le local et ils ont rencontré la chèvrerie du Fay pour des yaourts. Mais il y a un problème de manque de producteurs locaux pour alimenter tous les établissements scolaires et les EHPAD. Les menus sont élaborés par une nutritionniste de Restoval, et validés par la commune par rapport à un cahier des charges très strict.
- *L'affichage des menus n'apparaît plus sur le site de la mairie, serait-il possible de le mettre à jour ?* → **Monsieur le maire répond** qu'ils retravaillent sur le site, il y a un changement de site prévu pour élaborer un site vitrine de la commune avec un portail famille (pour s'inscrire par exemple à l'ALSH et automatiser la facturation). Les procès-verbaux de conseil d'école pourront y figurer également. De plus, une application a été mise en place pour remplacer panneau pocket, elle s'appelle « intra muros », elle est à télécharger et quelqu'un à la mairie va l'alimenter quotidiennement ; les enseignantes pourront y avoir accès aussi pour y laisser des informations concernant l'école.

- *Encouragements pour les repas à thème qui permettent d'éveiller les papilles des enfants et de faire voyager les parents*

Pour l'école (enseignantes, ATSEMS) :

- *Un parent demande s'il est possible de revenir sur un mode d'accueil des enfants le matin comme c'était le cas les années précédentes, avant COVID* → **Madame Henriot répond** que ce fonctionnement reste en place pour diverses raisons :
 - Il existe toujours un protocole covid, il est en ce moment en niveau « seuil » mais peut évoluer, et ce niveau exige tout de même certaines mesures, par exemple une vigilance concernant la désinfection, l'aération...
 - Le plan vigipirate recommande à ce que les entrées soient filtrées par un adulte, et cela ne peut se faire au portail (qui sert pour la garderie et le cp)
 - Le fonctionnement est facilitant pour certaines familles et pour les enseignantes : les enfants ont pris l'habitude de quitter le parent à la porte extérieure et l'entrée se fait plus sereinement, c'est plus doux pour les enfants fragiles.

Cependant, les enseignantes entendent le manque de convivialité que cela génère : certains parents regrettent le manque de contact avec les atsems par exemple.

- *Peut-on être informé des changements d'acteur de la communauté éducative dans le cahier de liaison (ou autre moyen ..) Ex : Atsem, Maîtresse/ maître, service civique, etc... COVID* → **Madame Henriot répond** que c'est déjà le cas cette année : un mot a été donné concernant les stagiaires dans le cahier de liaison, il n'y a pas de jeune en service civique cette année, et concernant les remplaçants les noms et dates sont toujours annoncés en avance quand ils sont connus. Cependant, lorsqu'un stagiaire de 3ème vient juste passer une journée d'observation dans chaque classe, nous n'avons pas toujours le temps de faire un mot ; cela arrive quelque fois dans l'année.
- *satisfait de voir des sorties de prévues en dehors de l'enceinte de l'école*
- *Possibilité de faire un résumé du procès verbal du C E (un compte rendu des points importants ou litigieux et d'information envoyé par mail à tous les parents)* → **Madame Henriot répond** que le sujet a été abordé l'an dernier. Effectivement, le procès verbal est toujours diffusé, comme évoqué précédemment, à la mairie pour publication sur le site, mais également aux représentants qui peuvent le diffuser, et enfin affiché dans l'école. Mme Henriot se propose par exemple de l'envoyer via l'application.

Séance levée à 20h30.

Fait à Cellettes, le 09/11/22

Signatures :

La présidente,
Aurore HENRIOT

Le secrétaire de séance,
Sylvie POUJADE